



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU 28 septembre 2011

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 22 septembre 2011	L'an deux mil onze, le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 22 septembre 2011	<b>Etaient présents :</b> Mrs. COLMOU, BOUDEHENT, DENOUEL, L'HEVEDER, RAOULT, LE JEAN, GOUZOUGUEN, LE DRUILLENNEC, LE MOIGNE, KERVERN Mmes, DANIEL, QUELEN, LE MASSON, BENECH.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 15 PROCURATIONS : 4  VOTANTS : 19	<b>Etaient absents :</b> M. HENRY Mme SALOMON M. BOUETTE M. LE HOUEROU  <b>Procurations :</b> Mr HENRY à Mme DANIEL Mme SALOMON à Mme BENECH M. BOUETTE à M. GOUZOUGUEN M. LE HOUEROU à M. LE DRUILLENNEC  <b>Secrétaire :</b> L'HEVEDER Hervé

#### Observations concernant le PV du conseil du 18 juillet 2011 :

Néant

#### 01-09-11 URBANISME – PROJETS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BELLE-ISLE-EN-TERRE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

La Communauté de Communes va prochainement signer une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne dont l'objectif est d'orienter et de préciser le travail de l'EPF.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un programme pluriannuel d'intervention de « portage » de dossiers en matière de politique foncière, destiné à faciliter la réalisation des projets communaux dans les domaines suivants :

- logement (notamment social),
- renouvellement urbain et reconversion des friches industrielles et militaires,

- développement d'activités économiques d'intérêt régional,
- protection des espaces agricoles et préservation des espaces naturels remarquables.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la note de présentation de la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, faite lors de la réunion du Bureau Communautaire qui s'est réuni le 12 juillet 2011 (*Note jointe en annexe au présent PV*).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** l'inscription des projets communaux susceptibles d'entrer dans le cadre de cette convention
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**02-09-11      SDE – FINANCEMENT DU PROJET DE DESSERTE EN ELECTRICITE – TERRAIN M. LE BECHEC – LE MANATY**

A la réception de la demande d'ERDF, concernant les parcelles ZD 100 – 104, 4 Hent Kerhuel, Le Manaty, appartenant à Monsieur LE BECHEC (permis de construire n° 2213506D1019), le SDE a procédé à l'étude de la desserte en électricité basse tension de ces terrains.

Conformément au Code l'Urbanisme d'une part, au règlement du SDE d'autre part, la participation communale liée à ces travaux d'extension du réseau BT est chiffrée à **1 699.75 €TTC** (forfait 837 € + 35 mètres de réseau à construire).

Dans ce montant ne sont pas compris les branchements qui seront facturés directement par ERDF au demandeur des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des parcelles ZD 100 – 104 appartenant à Monsieur LE BECHEC faisant l'objet d'un accord de permis de construire
- **APPROUVE** le versement, au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'Ouvrage des travaux, d'une participation de **1 699.75 € TTC**.
- **CONFIRME** le paiement de la dépense par crédits inscrits au budget principal 2011 à l'article 204158, opération 998.
- **DIT** que cette participation, découlant de travaux d'extension de réseau, réalisés à la demande de particuliers, ne sera pas soumise à amortissement au budget communal.

**03-09-11      FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « COMICE AGRICOLE DU CANTON DE BELLE-ISLE-EN TERRE »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association « Comice Agricole du canton de Belle-Isle-en-Terre » en date du 02 septembre 2011.

Il précise qu'une subvention leur était versée chaque année, mis à part en 2009 et 2010, puisqu'aucune demande n'avait été formulée par l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:**

- **VALIDE à l'unanimité** la demande de subvention faite par l'association,
  - **FIXE** le montant de la subvention à 1 000 €,
- Votes pour : 17  
Abstentions : 2 (Mme BENECH, M. RAOULT)

- **DIT** que le versement de la subvention sera imputé sur le budget principal 2011, chapitre 65, article 6574,
- **SOLLICITE** à l'unanimité un échange au niveau communautaire sur le système de fonctionnement de l'association.

#### 04-09-11      FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « HANDI'CHIENS »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association « HANDI'CHIENS » en date du 09 juillet 2011.

Il précise qu'une subvention leur est versée chaque année, mais que pour l'année 2011, aucune demande n'avait été formulée par l'association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la demande de subvention faite par l'association
- **FIXE** le montant de la subvention à 100 €
- **DIT** que le versement de la subvention sera imputé sur le budget principal 2011, chapitre 65, article 6574.

#### 05-09-11      FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE LAÏQUE – SEJOUR DE DECOUVERTE A OUESSANT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du séjour de cycle 3 bilingue à Ouessant, du 26 au 28 septembre 2011, en partenariat avec Pabu (découverte de la faune et de la flore).

Le coût total s'élève à 3 002 €, la participation des familles s'élève à 1 020 €, celle de l'Amicale Laïque à 991 €, reste à financer le solde à hauteur de 991€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la demande de subvention faite par l'association
- **FIXE** le montant de la subvention à 991 €.
- **DIT** que le versement de la subvention sera imputé sur le budget principal 2012, chapitre 65, article 6574.

#### 06-09-11      FINANCES – BUDGET COMMUNE 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget 2011 de la commune, une enveloppe financière a été votée au compte 2158 – opération 200 « matériel et outillage pour l'école » pour un montant de 7 700 €.

Cette enveloppe ne permet pas de procéder au paiement de la facture relative à l'acquisition d'un aspirateur pour la cantine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** en conséquence la décision modificative suivante :

## Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
2158 , opération 200	+ 200.00 €
Chapitre 020	
opération 998 opérations financières,	- 200.00 €

### 07-09-11      **SPORTS – DEMANDE D'OCCUPATION DE LA SALLE L'ARGOAT POUR L'ACTIVITE « GABIE ZUMBA FITNESS »**

Le Maire expose à l'assemblée que par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, Mademoiselle Gabrielle LE MOAL, présente son projet qui consiste, en tant qu'auto entrepreneuse, à développer sur la commune son activité de professeur de « zumba ».

Il précise que cette discipline est un programme de fitness colombien s'appuyant sur des rythmes et des chorégraphies inspirées de danses latines.

Afin d'être en capacité d'exercer son activité, Mademoiselle Gabrielle LE MOAL sollicite l'utilisation de la salle l'Argoat, chaque mardi de 19 h 00 à 20 h 00.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la demande d'utilisation de la salle l'Argoat, chaque mardi soir,
- **FIXE**, à titre exceptionnel, le tarif mensuel de location de cette salle à 30 €, pour la période de septembre 2011 à juin 2012.

### 08-09-11      **MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION « DASTUM » POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO**

Le Maire présente au Conseil Municipal la démarche engagée par l'association « DASTUM » et le groupe de travail sur la reconnaissance du Patrimoine culturel immatériel de Bretagne.

Ils travaillent sur 3 dossiers d'inscription sur les listes de l'UNESCO :

- le « *FEST-NOZ* » sur la liste représentative de l'UNESCO
- les « *chants et complaintes de Bretagne* » sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO
- les « *Jeux et sports traditionnels de Bretagne* » sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO.

Pour concrétiser l'aboutissement de ce dossier, l'UNESCO demande d'apporter des preuves qu'il existe une large adhésion de la communauté bretonne à cette démarche. A ce jour, 56 collectivités publiques se sont engagées en signant l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne, ainsi qu'une motion de soutien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADHERE** à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immédiat en Bretagne
- **DECIDE** d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association « DASTUM » visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne.

## 09-09-11 MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU MAINTIEN DE L'AIDE ALIMENTAIRE APPOREE DANS LE CADRE DU PEAD (PLAN EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 04 août 2011, la commune a été destinataire d'un courrier commun, émanant des trois principales associations distributrices d'aide alimentaire (la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire) exprimant leur vive inquiétude quant à la décision de la Commission européenne visant, pour des raisons juridiques, à diviser par 5 l'aide alimentaire apportée par le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis.

Il précise que les collectivités sont sollicitées afin d'apporter leur soutien à cette démarche.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPORTE** son soutien aux associations caritatives pour demander aux autorités françaises et européennes de :
  - Confirmer le maintien du PEAD dans la Politique Agricole Commune,
  - Prendre acte de la volonté du Parlement Européen de pérenniser le PEAD.

## 10-09-11 PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MAINTIEN DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le Maire rappelle que par sa délibération n° 04-05-11 en date du 24 mai 2011, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs, suite à l'avancement de grade, au 1<sup>er</sup> septembre 2011 de Monsieur Yoann BOUGET.

Il précise que le grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe avait été supprimé, Monsieur Yoann BOUGET, bénéficiant d'un avancement au grade d'agent de maîtrise, suite à sa réussite au concours.

Cependant, pendant la durée de son stage, il convient de conserver, au tableau des effectifs, le grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la manière suivante :

#### **Tableau des effectifs à l' issue du Conseil Municipal du 24 mai 2011**

<b>GRADE</b>	<b>Effectif</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
ATTACHE TERRITORIAL	1	Temps complet	
REDACTEUR CHEF	2	Temps complet	
ADJOINT ADM 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	
ADJOINT ADM 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	2	Temps complet	
AGENT MAITRISE	3 (2+1)	Temps complet	01/09/2011
ADJOINT TECH PRINC 1 <sup>ère</sup> classe	4 (2+2)	Temps complet	01/01/2011
ADJOINT TECH PRINC 2 <sup>ème</sup> classe	2 (4-2)	Temps complet	
ADJOINT TECH 1 <sup>ère</sup> classe	<b>2 (2+1-1)</b>	Temps complet	01/07/2011
ADJOINT TECH 2 <sup>ème</sup> classe	4 (5-1)	Temps complet	
ADJOINT TECH 2 <sup>ème</sup> classe	1	<b>TNC 19 H</b>	
ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	

Nombre total de postes : 24

### Tableau des effectifs après modification

<b>GRADE</b>	<b>Effectif</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
ATTACHE TERRITORIAL	1	Temps complet	
REDACTEUR CHEF	2	Temps complet	
ADJOINT ADM 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	
ADJOINT ADM 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	2	Temps complet	
AGENT MAITRISE	3 (2+1)	Temps complet	01/09/2011
ADJOINT TECH PRINC 1 <sup>ère</sup> classe	4 (2+2)	Temps complet	01/01/2011
ADJOINT TECH PRINC 2 <sup>ème</sup> classe	2 (4-2)	Temps complet	
ADJOINT TECH 1 <sup>ère</sup> classe	<b>3 (2+1)</b>	Temps complet	01/07/2011
ADJOINT TECH 2 <sup>ème</sup> classe	4 (5-1)	Temps complet	
ADJOINT TECH 2 <sup>ème</sup> classe	1	<b>TNC 19 H</b>	
ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	

Nombre total de postes : 25

## **FIN DE SEANCE**

### QUESTIONS DIVERSES

#### ORDURES MENAGERES – REPONSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BELLE-ISLE-EN-TERRE

Par sa délibération en date du 28 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à la proposition du comité de pilotage relatif à la réorganisation des circuits de collecte des ordures ménagères sur le territoire communautaire sans la participation de la Communauté de Communes.

Par courrier en date du 08 août 2011, la Communauté de Communes prend acte de cette décision ; cependant, elle insiste sur la nécessité de relancer ce projet.

Le Conseil Municipal prend acte, et après avoir longuement débattu, s'accorde à relancer le dossier.

#### INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES DOSSIERS DE CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UNE AIRE DE JEUX

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'opération de création d'un terrain multisports qui a fait l'objet d'une inscription budgétaire au titre de l'exercice 2011.

Le montant estimatif de cette opération implique la passation d'un marché à procédure adaptée, dont l'annonce paraîtra semaine 38 (dossier de consultation validé).

Le Maire précise que les recherches de subventions menées afin d'aider au financement n'ont pas abouties (programme leader et subvention Région épuisés pour l'année 2011) ; il semble donc préférable de repousser la réalisation de cette opération au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, après avoir d'une part sollicité les financements correspondants et reportés sur 2012 les crédits votés antérieurement.

Cette recherche de financement pourrait se faire en lien avec le dossier de création d'une aire de jeux dont le dossier technique est en cours de constitution et fera l'objet d'une étude plus précise lors de la réunion de la prochaine Commission Travaux.

## **INFORMATION SUR L'ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LA COMMUNE A EXPLOITER LES EAUX DU FORAGE S1 EN COMPLEMENT DES OUVRAGES EXISTANTS SUR LE SITE DE GOLLOT BRAZ**

Le Maire informe l'Assemblée de l'arrêté en date du 29 août 2011.

## **INFORMATION SUR LE PROJET DE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIF AU DENEIGEMENT PAR LA COMMUNE DE SECTIONS DE ROUTES DEPARTEMENTALES**

Le Maire informe l'Assemblée du dispositif mis en place par le Département, afin que le système de déneigement actuel soit renforcé pour que chaque commune bénéficie du dégagement d'au moins un accès par route départementale.

Cependant, lors d'épisodes neigeux exceptionnels, ce nouveau dispositif ne permettra sûrement pas d'atteindre l'objectif recherché.

Aussi, le Département se propose de mettre en place des conventions associant le Conseil Général et les communes ou groupements de communes qui le souhaitent, de manière à les autoriser à intervenir sur le réseau routier départemental.

Ces conventions prendront en compte en particulier les points suivants :

- ➔ Les interventions des communes ne seront limitées qu'à certaines sections de routes départementales
- ➔ Le matériel de déneigement utilisé devra être agréé par l'Agence Technique Départementale (avant signature de la convention)
- ➔ L'Agence Technique Départementale devra être informée préalablement de l'intervention (nécessaire coordination des actions)
- ➔ Ces interventions, menées dans un esprit de continuité du service public, seront effectuées à titre gratuit.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans cette démarche.

## **COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE**

Le Maire fait état des travaux préconisés par la Commission Accessibilité Voirie lors de sa réunion du 24 septembre 2011 et précise qu'une présentation du chiffrage des priorités retenues sera fait lors de la prochaine réunion de cette commission, courant novembre 2011.

## **MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE**

Le Maire expose la nécessaire démarche de construction de la pérennisation du milieu médical sur la commune et d'un nécessaire engagement municipal.

Il propose la création d'un groupe de travail afin d'animer et de piloter cette démarche et fait appel, au sein de l'Assemblée aux élus volontaires pour faire partie de cette commission.

Après concertation, les membres de cette commission, sont :

- Mesdames DANIEL – QUELEN – LE MASSON
- Messieurs LE BLEVENNEC – COLMOU - L'HEVEDER – BOUDEHENT - LE JEAN – LE DRUILLENNEC.

Cette commission se réunira une première fois avant le prochain Conseil Municipal.